



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
499, RUE PRINCIPALE
SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY
(QUÉBEC) G0M 1V0
Téléphone : (418) 485-6738
Télécopieur : (418) 485-6171

Le 19 mars 2020

COMMUNIQUÉ À LA POPULATION

Bonjour,

Suite à l'éclosion de la pandémie COVID-19 (coronavirus), le Gouvernement du Québec a dû instaurer des mesures musclées afin de ralentir la propagation du virus dans la population. À cet effet, les Municipalités du Québec sont interpellées afin de mettre en place les mesures édictées par le Gouvernement et de veiller à la sécurité de leur population.

Ainsi, sachez que la sécurité et la santé de chacun des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sont de la plus haute importance pour nous. Dans cette optique, nous mettrons à votre disposition différentes informations vous permettant de protéger votre santé et celle de vos proches.

Par ailleurs, la Municipalité à l'intention d'aménager toutes les mesures qui pourront favoriser le bien-être de sa population tant et aussi longtemps que perdurera la situation. Des discussions ont déjà été entreprises avec nos partenaires et les fournisseurs afin de nous assurer que les gens les plus à risque soient desservis (livraison de nourriture, médicament, appel de suivi téléphonique, etc.).

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est de la responsabilité de chacun d'entre nous d'agir de façon à maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous.

Les coronavirus humains infectent le nez, la gorge et les poumons. Ils se propagent le plus souvent :

- Par les gouttelettes respiratoires générées lorsque vous toussiez ou éternuez ;
- Par contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée ;
- Par contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Les principaux symptômes sont :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés respiratoires

Ainsi, si vous présentez ces symptômes, nous vous conseillons d'appeler au 1 877 644-4545 ou consulter le site <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811/>

Considérant ce qui précède, nous vous encourageons à :

- Vous lavez souvent les mains à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes ou utilisez du désinfectant à base d'alcool, si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains.

- Évitez les contacts directs (poignées de main et accolades)
- Restez à la maison et évitez les sorties inutiles et les rencontres.
- Si possible, utilisez les services de proximité seulement comme l'épicerie et la pharmacie locales.
- Observez les règles d'hygiène recommandées lorsque vous toussiez ou éternuez
 - a) Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras
 - b) Jetez vos mouchoirs papier immédiatement après utilisation et lavez-vous les mains
- Les personnes de 70 ans et plus et les malades chroniques (diabète, hypertension, immunodéprimé, problème cardiaque) ont un niveau de risque plus élevé et doivent donc être plus vigoureuses dans les mesures d'atténuation à prendre (minimiser les sorties au maximum ainsi que les visites et si possible, isolement complet).

Sachez que l'application de ces actions et démarches contribuent grandement à la lutte contre la pandémie et favorisera un retour rapide à la vie normale.

D'autre part, nous vous rappelons qu'en considération des recommandations du gouvernement du Québec, nous invitons les citoyens et citoyennes de la Municipalité à éviter au maximum les voyages ainsi que les déplacements à l'extérieur de la région.

Finalement, nous constatons que la situation actuelle favorise l'éclosion de fausses nouvelles. À cet égard, j'invite la population à valider les informations à partir de celles émises par le Gouvernement du Québec et celles de la Municipalité. Sachez que nous sommes continuellement en contact avec les ministères responsables de la lutte à la pandémie et que nous vous tiendrons continuellement au courant des prochains développements et des marches à suivre.

Considérant la pandémie de COVID-19 et par ordre du Gouvernement du Québec, les séances du conseil municipal se tiendront désormais à huis clos (interdit à la population) pour une période indéterminée.

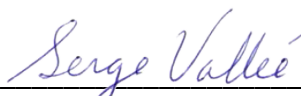
Prenez note également que les bureaux de la Municipalité ne seront plus accessibles en personne jusqu'au 30 mars. Toutefois, vous pouvez rejoindre le personnel par téléphone ou courriel, car celui-ci reste en fonction. Advenant que la période d'inaccessibilité se prolonge, vous en serez avisé rapidement.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le coordonnateur des mesures d'urgence au bureau municipal au 418 485-6738, poste 202 ou le maire.

Veillez agréer chers citoyennes et citoyens, nos cordiales salutations



Dany Quirion
Maire



Serge Vallée
Directeur général
Coordonnateur des mesures d'urgence